



COMMISSION DES ARBITRES

FORMATION ARBITRE de CLUB



La Commission Départementale de l'Arbitrage organise une formation « **arbitre de club** ».

Retrouvez ci-dessous les informations utiles pour devenir Arbitre Bénévole de Club :

Qui est l'arbitre de club ?

Il doit-être **majeur, licencié dans un club** et souhaiter se **former à l'arbitrage** afin d'officier sur les rencontres.

Suite à **sa formation**, il a priorité pour arbitrer des rencontres de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.

La formation Arbitre de club

Elle est organisée **le 9 décembre de 8 heures à 12 heures** au stade Duquesnoy à ROUVROY.

Comment s'inscrire

Pour être candidat (e), il faut être **majeur**, et sous réserve de l'autorisation médicale sur la licence FFF. La formation sera réalisée durant 4 heures.

Les frais de formation à la charge du candidat ou de son club sont de **50€** (inclus le livre des lois du jeu, le sifflet et un jeu de cartons).

Envoi de la fiche de candidature **avant le 5 Décembre par voie postale** à : District Artois de Football – 300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN.

Fiche « arbitre de club » à télécharger sur notre site.

Contact : Commission Départementale de l'Arbitrage - Pôle Technique

Mail : poletechnique.artois@gmail.com